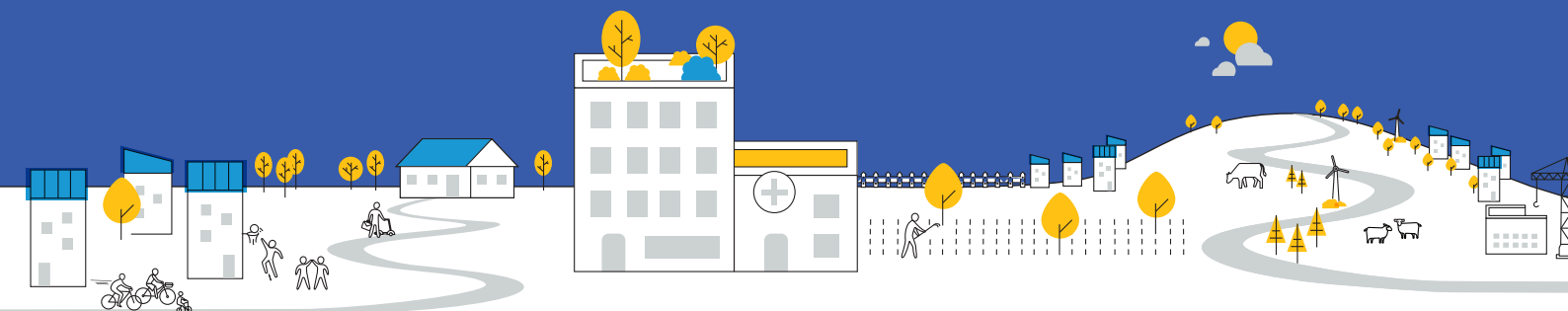




PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME *2018 - 2022*



LOGEMENT D'ABORD

UNE REFORME STRUCTURELLE DE LA POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

RÉSOLVRE LES IMPASSES DE LA POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT PAR UNE APPROCHE GLOBALE

Engagement pris par le Président de la République, Emmanuel Macron, pendant la campagne, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose **un changement de modèle à travers une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile.**

Malgré l'action déterminée des acteurs et des efforts importants d'ouvertures de places ces dernières années, **les dispositifs d'hébergement d'urgence sont plus que jamais saturés.** Ce parc d'hébergement peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement et ne peut donc absorber la demande de plus en plus pressante à l'entrée.

Il est urgent de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier, entre rue et centres d'hébergement. Le plan Logement d'abord répond à cette ambition. Il marque la volonté du gouvernement d'adopter **une approche globale de la politique de lutte contre le sans-abrisme** et de trouver des **solutions concrètes, pragmatiques et efficaces** pour améliorer l'action publique.

ORIENTER RAPIDEMENT ET DURABLEMENT LES PERSONNES SANS DOMICILE VERS LE LOGEMENT

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Elle est également au cœur du dispositif « Un chez-soi d'abord » qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de grande exclusion présentant des troubles psychiques. S'appuyer résolument sur le principe du Logement d'abord pour construire une politique publique à l'échelle du pays est **un défi qui nécessitera l'engagement de tous les acteurs et professionnels du secteur.** La réussite de ce plan ambitieux fera de la France un modèle européen en matière de lutte contre le sans-abrisme.

INVESTIR POUR SORTIR DE LA GESTION EN URGENGE DU SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT

Cette réforme s'inscrit dans une **dynamique innovante d'investissement social** qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets négatifs sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une **double temporalité** : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

UN PLAN ISSU D'UNE LARGE CONCERTATION

ET DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ADAPTÉS

Ce plan est issu d'une **large concertation durant laquelle près de 80 grands acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités.** Le 8 septembre, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont réuni une grande partie de ces acteurs pour un **premier comité de pilotage national du plan.**

LE 11 SEPTEMBRE 2017, À TOULOUSE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A PRÉSENTÉ LE PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

- > Porter l'objectif de production de **40 000 logements très sociaux par an dès 2018,**
- > L'ouverture sur cinq ans de **10 000 places en pensions de famille** pour les personnes isolées en situation d'exclusion,
- > La création sur cinq ans de **40 000 places supplémentaires principalement dans le parc locatif privé,** via les dispositifs d'**intermédiation locative.**

La poursuite des concertations prépare le **lancement des premières actions dès 2018.**

Le succès de cette politique renouvelée – partie intégrante de la stratégie Logement du gouvernement – repose sur l'implication constante de tous pour parvenir à une baisse drastique du sans-abrisme en France d'ici cinq ans.

LES GRANDS VOILETS DU PROJET DE PLAN LOGEMENT D'ABORD

Le projet de plan s'articule autour de cinq grandes priorités : **la production et la mobilisation de logements abordables, l'accélération de l'accès au logement, l'accompagnement des personnes, la prévention des ruptures et la mobilisation des acteurs et des territoires.**

PRIORITÉ I.

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

1. **Produire des logements sociaux et très sociaux** adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
2. **Mobiliser le parc privé** à des fins sociales
3. **Développer** les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
4. **Faciliter** la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

PRIORITÉ II.

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

5. **Améliorer la connaissance** des publics sans domicile et renforcer les dispositifs de la veille sociale
6. **Donner la priorité au logement** dans l'orientation des personnes sans domicile
7. **Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social** en mobilisant notamment les leviers de la loi relative à l'Égalité, à la Citoyenneté et aux Territoires
8. **Favoriser la mobilité résidentielle et géographique** des personnes défavorisées en demande de logement

PRIORITÉ III.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

9. **Renforcer et articuler l'accompagnement social** vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
10. **Accompagner le changement** des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs
11. **Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement**

PRIORITÉ IV.

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

12. **Renforcer la prévention des expulsions locatives** de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives
13. **Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions** ou victimes de violence
14. **Recentrer l'hébergement d'urgence** sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

PRIORITÉ V.

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN OEUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

15. **Mettre en place une gouvernance efficace** à tous les niveaux
16. **Soutenir et s'engager avec des territoires** de mise en oeuvre accélérée

Présentation par le Président de la République du plan quinquennal pour le Logement d'abord à Toulouse, le 11 septembre 2017



15 TERRITOIRES

DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU LOGEMENT D'ABORD

UN FORT ENJEU DE TERRITORIALISATION

Bien qu'il s'agisse d'un plan national, il est indispensable de territorialiser la mise en oeuvre du plan. C'est pour répondre à cet enjeu que le président de la République a annoncé sa **volonté de soutenir 15 Territoires de mise en oeuvre accélérée** du plan Logement d'abord. L'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner ces territoires est ouvert, dans une première phase, jusqu'au 20 février 2018. Ce document est disponible sur le site internet de la Dihal : dihal.gouv.fr

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES POUR UNE COORDINATION AMÉLIORÉE

Sur ces territoires (départements, métropoles, EPCI), l'Etat, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement et l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux s'engageront conjointement sur **des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement et de façon soutenue le sans-abrisme.**

UNE RÉFORME STRUCTURELLE QUI DÉPASSE LE STADE DE L'EXPÉRIMENTATION

Les territoires retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt devront **dépasser la logique de l'expérimentation pour mettre en oeuvre la réforme structurelle** de leur organisation. La mise en oeuvre accélérée du plan sera facilitée par une gouvernance adaptée et un plan d'action ambitieux qui mobilise de manière optimale les dispositifs, outils et financements existants. **Des moyens financiers spécifiques et renforcés seront déployés dès 2018** pour soutenir en particulier l'ingénierie, le renforcement d'actions innovantes, le suivi, l'évaluation et le développement des dispositifs de logement adapté et accompagné.

Parallèlement, quatre premiers groupes de travail se sont tenus. Ils ont associé l'ensemble des acteurs concernés afin de proposer des solutions concrètes facilitant la mise en oeuvre du plan. Un groupe d'animation nationale des Territoires de mise en oeuvre accélérée sera lancé.

CALENDRIER

AUTOMNE 2017

- Poursuite de la concertation et de l'élaboration du plan.

20 NOVEMBRE 2017 - 20 FÉVRIER 2018

- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les territoires de mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'abord.

FÉVRIER - MARS 2018

- Lancement du plan et annonce des Territoires de mise en oeuvre accélérée.

Ce plan interministériel est piloté au niveau national par la Dihal en lien étroit avec la DHUP et la DGCS, et en association avec les services des autres ministères (Emploi, Santé, Justice, Intérieur...).

CONTACT

e-mail

logementdabord@developpement-durable.gouv.fr

web

dihal.gouv.fr

facebook

[facebook.com/dihal.delegation.interministerielle](https://www.facebook.com/dihal.delegation.interministerielle)

twitter

@dihal_hl

dihal

délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

